

Pour information ce courrier a été adressé à l'administration



Les organisations syndicales de la Ville, du CCAS et de Caen la mer

Caen, le 31 janvier 2023

Objet : Télétravail

Monsieur le Directeur Général des services,

Nous avons pris connaissance du courrier en date du 11 janvier 2023 publié sur TRIBU et adressé aux DGA, directeurs et chefs de services, relatif à la situation du télétravail pour nos trois collectivités.

Le télétravail est reconnu comme un facteur de bien-être pour les agents. Il permet de favoriser un équilibre entre la vie professionnelle et personnelle, de mieux motiver les agents, de gagner en productivité, de contribuer à une politique de réduction de l'empreinte carbone, de faire évoluer les postures managériales de nos collectivités, de réduire l'absentéisme et apporte une plus-value certaine en terme d'efficacité, en particulier vis-à-vis de la contrainte du travail en bureaux partagés. Enfin, le télétravail figure dans le projet d'administration : « extension du télétravail à 2 jours par semaine (hors COVID) », fut acté dans les instances paritaires de nos institutions conformément au décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Votre courrier aborde une échéance plus ou moins au deuxième trimestre pour un, « probable », début de campagne d'inscription au télétravail tel un temps d'attente préalable et incertain à la remise en route effective du télétravail. Ce courrier a généré un grand mécontentement, notamment parce qu'il ne fait état que d'éléments de procédure que les 4000 agents de Caen la mer, Ville de Caen et CCAS connaissent déjà pour la plupart.

En l'état, nous comprenons parfaitement qu'il soit nécessaire de mettre en place un nouveau système d'accès à distance à authentification multiple pour plus de sécurité. Cependant, eu égard aux nombreuses attentes et à l'impatience de très nombreux collègues sur ce sujet (environ 700 agents télétravailleurs), nous souhaitons que vous puissiez nous apporter des éléments factuels d'information quant à une échéance de reprise du télétravail.

Espérant que cette reprise soit la plus rapide possible, nous vous remercions de prendre en considération notre demande qui est le résultat de remontées qui ont été faites en très grand nombre, aux élus du personnel.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général des services, l'expression de nos salutations distinguées.

L'intersyndicale Ville, CCAS et Caen la mer